

**SYNDICAT SUD NATIONAL SOLIDAIRES DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE FRANCE BRANCHE COLLECTIVITES TERRITORIALES.**



Tél. : 04 66 02 66 00. Secrétaire General : 06 07 77 03 60

Fax : 04 66 02 66 42.

Email : sudsdnational@yahoo.fr

70 boulevard Sergent Triaire. 30000 – Nîmes.

**COMPTE RENDU
INTERSYNDICALE
REUNION DU 16 FEVRIER 2011**

L'intersyndicale s'est réunie au siège de FA rue Blanche Paris 18^{ème}.

Les syndicats présents : SUD, CGT, FA et CFDT

SUD était représenté par Régis Vidal et Frédéric Greffe

Début de réunion 10h

1) Positionnement de FO

Le constat est fait que FO a quitté officiellement l'intersyndicale suite à la production d'un tract réalisé en commun avec SNSPP, Avenir Secours, UNSA et l'association Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France.

2) Refonte de la Filière

CFDT :

- a) Catégorie C : fin de carrière à l'IB 529 et positionnement du chef d'agrès à 1 équipe en C3 (3^{ème} grade de la catégorie C)
- b) Entrée en catégorie B : respecte le décret cadre et rejoint la position du gouvernement à savoir 25% concours externe, 65% concours interne et 10% à la 3^{ème} voie en mettant un rappel sur les risques de dérives potentielles sur cette dernière possibilité.

Le syndicat CFDT communique un document le 18 février ; document inclus ci-dessous

Proposition CFDT sur la refonte de la filière

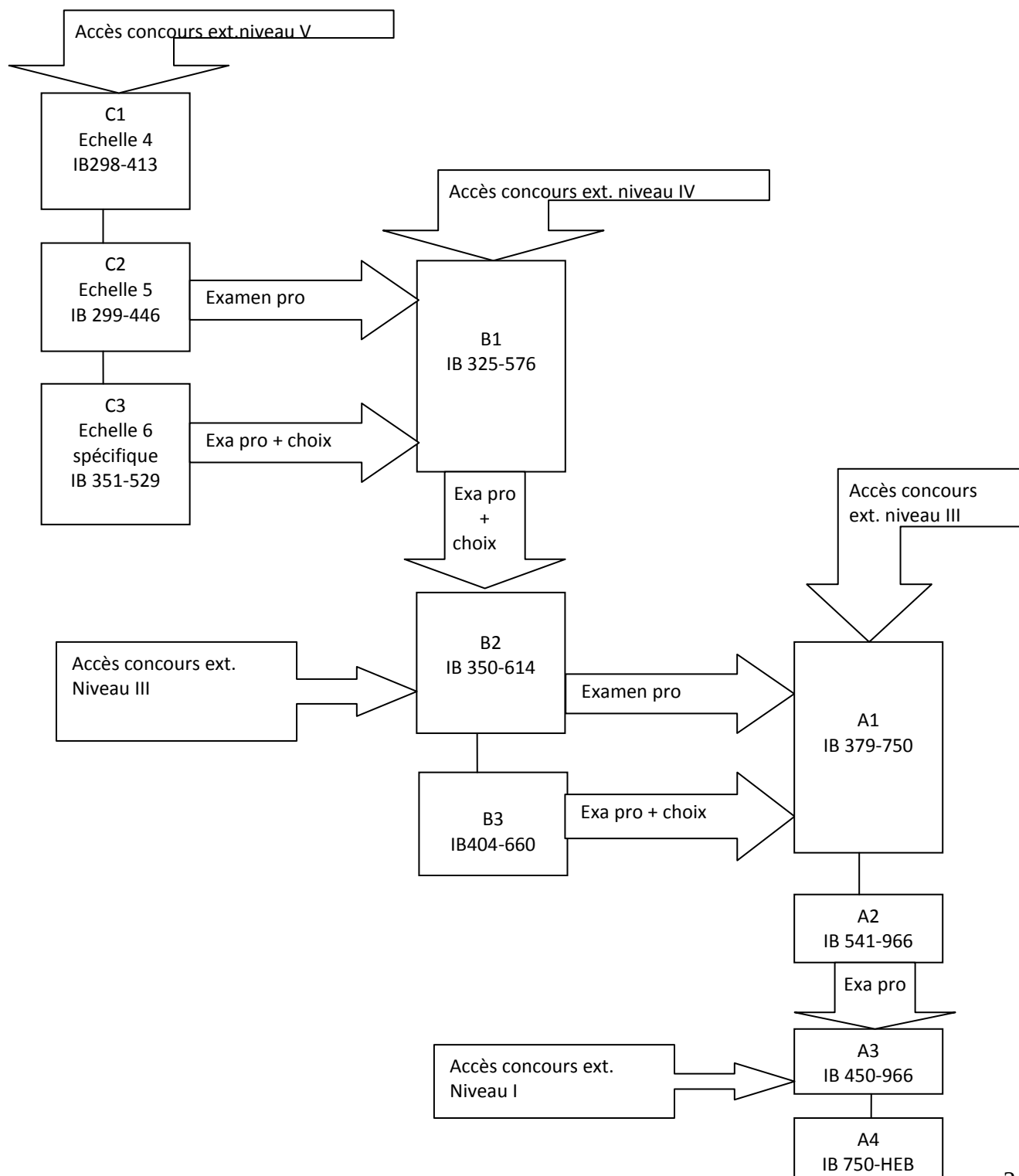
1. Les enjeux et objectifs :

- Pour la CFDT, il s'agit de profiter de la déclinaison obligatoire de la nouvelle architecture de la catégorie « B » que, même si elle fait suite aux accords Jacob, la CFDT n'a pas signé et que seule l'UNSA a entérinée pour reposer, comme cela avait été posé lors de l'auto-saisine du CSFPT, votée à l'unanimité par les élus et les OS, l'architecture globale de la filière qui a montré, au combien, ses limites.
- Réaffirmer l'ancrage dans la FPT tout en reconnaissant la nécessité de particularités liées à l'exercice même des fonctions, sinon pourquoi construire une filière SPP.
- Réaffirmer la séparation du grade et de l'emploi et en cela construire une filière qui permette, dans chaque catégorie, d'avoir un certain déroulement sans pour autant accéder à un nouvel emploi qui, à nos yeux et du fait même des missions, nécessitent l'acquisition de compétences précises pour être exercé.
- Au-delà de redonner des perspectives et du souffle à la filière, cette refonte doit également nous permettre de reposer la question du secours à personne, qui, malgré les propos des uns et des autres et le simulacre de concertation dont l'ensemble des OS a été écarté.
- Enfin, pour la CFDT, c'est également l'occasion de reposer la reconnaissance des personnels des CTA-CODIS

2. Nos propositions d'architecture globale :

Elles tiennent compte à la fois :

- des propositions de la DGCL-DSC de maintenir le 529 pour la catégorie « C » en fusionnant les grades actuels de sergent et adjudant en positionnant ce nouveau grade sur la grille spécifique des agents de maîtrise principaux,
- en tenant compte, le plus possible, du décret cadre pour la catégorie « B »
- en ouvrant un concours externe-interne et 3^{ème} voie de niveau IV, III, II et I avec à chaque fois une proportion d'au moins 65% interne/ au plus 25% externe/ 10% 3^{ème} voie,
- en facilitant la promotion interne par l'ouverture d'accès au 1^{er} grade de chaque catégorie soit par un examen professionnel pour le 2^{ème} grade de la catégorie « inférieure », soit par un examen professionnel et un avancement au choix pour le 3^{ème} grade de la catégorie « inférieure »,
- et en reprenant les grilles de rémunération et les déroulements cadres pour les catégories « C » et « B », de la filière technique pour la catégorie « A ».



Nos propositions d'articulation cadre d'emplois/emplois :

Elles reprennent les dispositions actuelles des statuts particuliers existants en les repositionnant selon les principes suivant :

- Une fin de « C » ouvrant, après FAE, à niveau de chef d'agrès engageant une équipe qui est déjà prévu dans l'article 2 du décret 90-851 du 25 septembre 1990, séparant ainsi 2 types d'agrès.

« ... Les caporaux peuvent diriger une équipe de sapeurs-pompiers et effectuer des tâches d'équipier dans toutes les missions dévolues aux services d'incendie et de secours. Des fonctions de chef d'agrès de moyens de secours engageant une équipe peuvent leur être confiées. »

Cet accès aux fonctions de chefs d'agrès d'une équipe permettrait, pour la CFDT, de répondre également à la problématique du secours à victime en donnant une formation spécifique à ce chef d'agrès lui permettant de faire les prompts secours remplaçant ainsi le SSSM dans ses fonctions d'origine que sont le soutien médical opérationnel et la médecine professionnelle. Cette responsabilité ouvrirait droit à une NBI au titre de la technicité demandée.

De plus il permettrait de positionner également les opérateurs sur ce grade de fin de C pouvant régler également le turn-over que connaissent les CTA dans un bon nombre de SDIS là aussi après une formation spécifique reconnaissant là encore la technicité de la fonction et ouvrant ainsi droit à une NBI.

C1 : équipier
C2 : chef d'équipe
C3 : chef d'agrès d'une équipe, opérateur CTA

- La fusion des grades de sergent et d'adjudant en positionnant ce nouveau grade dans le déroulement de la catégorie « B » avec les missions de chefs d'agrès d'au moins 2 équipes pour le 1^{er} grade et ceux de chef de groupe pour les 2 grades suivant.

B1 : chef d'agrès d'au moins 2 équipes, chef de salle CTA, chef de garde CPI ou de CS
B2 : ..., chef de groupe, préventionniste, chef de CPI, chef de garde, chef de service
B3 : .., chef de CS, officier CODIS

- Pour la catégorie le premier grade acterait le passage des lieutenants dans cette catégorie et on déroulerait les fonctions actuelles sur les 5 grades avec l'accès à DDA et DD au seuls grades 4 et 5

3. Nos propositions en termes de formation

Cette nouvelle construction implique :

- la création de 2 FAE distinctes de chefs d'agrès : 1 équipe avec un module renforcé sur le SAV/2 équipes,
- la création d'une réelle formation d'opérateur et de chef de salle CTA,
- une réforme des formations initiales prenant en compte les ouvertures aux concours externes et les nouvelles possibilités de promotion interne.

4. Nos propositions de reclassement

Il ne s'agit là que de principes à affiner pour la mise en œuvre :

- Reclassement des titulaires de la FAE chefs d'agrès sans INC2 en C3,

- *Intégration des titulaires de la FAE totale de chefs d'agrès en B1 et B2,*
- *Reclassement des majors en B3*
- *Intégration des lieutenants en A1*
- *Rééquilibrage de la catégorie « A » du fait de l'arrivée de ce nouveau 1^{er} grade dans la catégorie.*

5. Nos propositions de stratégie

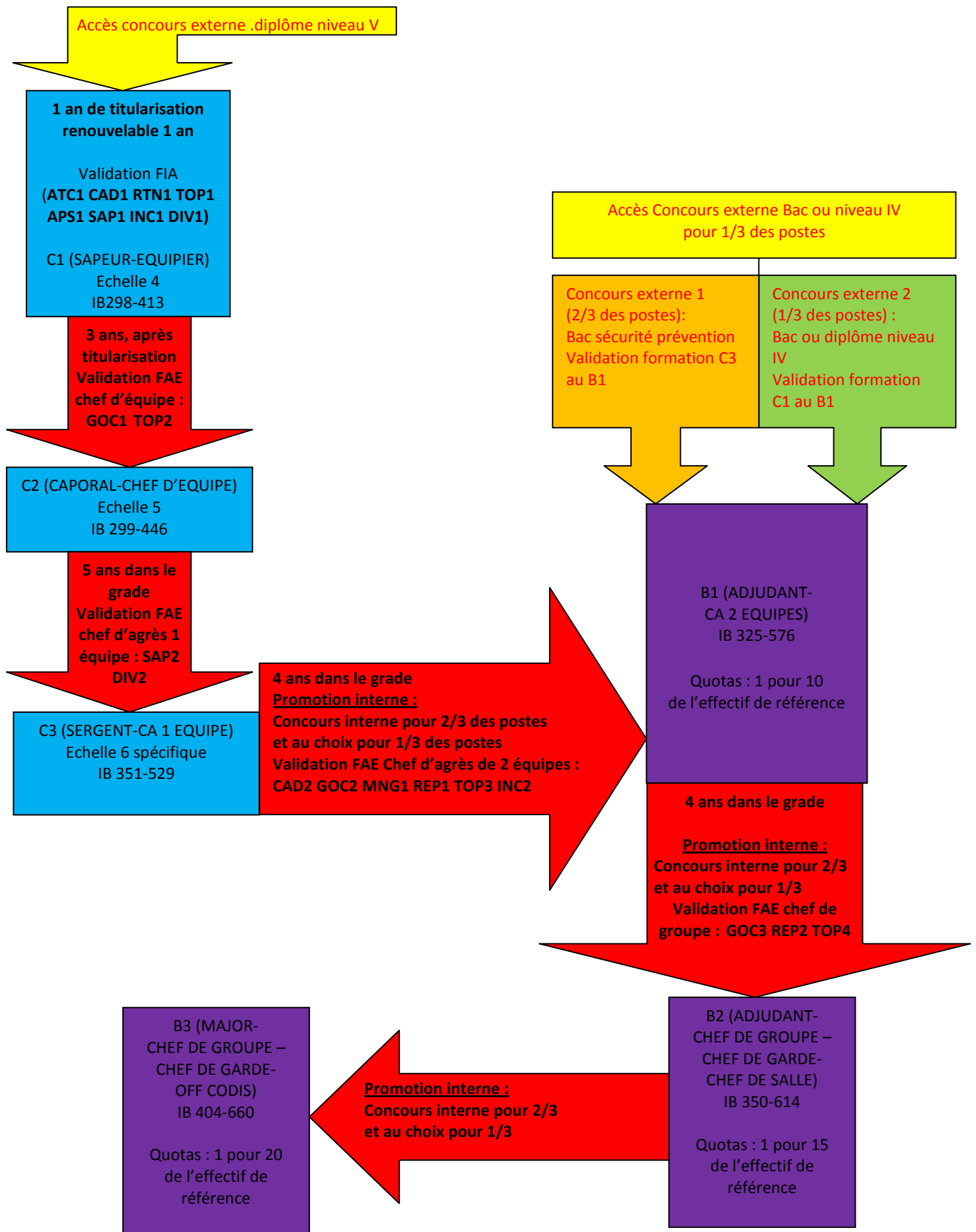
La CFDT propose une nouvelle rencontre à Bolivar le 2 mars prochain de 10h à ... pour voir si l'on peut se mettre d'accord sur ce découpage en 5 temps et reposer le programme et les conditions de travail sur les autres points.

Il faudra après envisager un contact avec la DGCL avant la réunion de travail du CSFPT pour avoir un premier avis, ensuite la DSC pour qu'il n'y ait pas blocage. Enfin, il nous semblerait important également de pouvoir présenter notre proposition également à l'ADF (LEBRETON-DOLIGE-ROME) mais aussi au Président du CSFPT tout cela avant une présentation en plénière et pour ménager les susceptibilités.

FA :

- a) Entrée en catégorie B1 : modifie sa dernière position et est prête à accepter l'entrée en B1 par concours externe.
- b) Catégorie C : elle englobe une partie de la maîtrise et donc maintien son positionnement de placer les chefs d'agrès à une équipe en C3 avec l'IB 529 comme indice terminal

SUD :



La réflexion de SUD s'est pour l'instant portée jusqu'au niveau du grade B3 et non finalisée concernant notamment l'ensemble des passerelles entre grade.

De plus pour certaines passerelles l'ancienneté a acquérir n'est définie.

La question du quotas reste à confirmer.

CGT :

- a) Elle rappelle sa volonté de coller au plus près des décrets cadres de la FPT sur l'architecture à savoir notamment :
 - Catégorie C : rôle d'exécutant
 - Catégorie B : rôle d'encadrement
 - Catégorie A : rôle de commandement

C'est pourquoi :

- b) Catégorie C : C1 équipier, C2 chef d'équipe et C3 chef d'équipe grade d'extinction
- c) Catégorie B1 : chefs d'agrès

Elle précise qu'elle reste intransigeante sur ce point de fond.

Un débat s'engage entre FA, SUD et CFDT (ayant un consensus commun sur le fond du dossier) d'un côté et CGT de l'autre.

En début d'après midi la CGT nous informe qu'il rencontrerait seul la DGCL si les autres organisations syndicales restaient sur leur position et se pose également la question sur le devenir de l'intersyndicale.

FA, SUD et CFDT essayent de proposer un compromis à la CGT concernant la rencontre avec la DGCL afin de maintenir une unité syndicale :

- A) Confirmer les points de consensus entérinés le 7 février :
 - Maintien du concours externe de niveau cinq (recrutement de sapeurs-pompiers au 1^{er} grade de la catégorie C).
 - Séparation du grade et de l'emploi sur l'ensemble de la filière.
 - Maintien du déroulement de carrière linéaire en catégorie C.
Refus de la proposition de la DSC concernant la mise en place d'un examen professionnel entre le 2^{ème} et le 3^{ème} grade de la catégorie C.
 - Ouverture des grades de la catégorie B à plusieurs emplois opérationnels et fonctionnels (chef d'agrès, chef de groupe, chef de garde, chef de centre...).
 - Ouverture d'un concours externe au premier grade de la catégorie A.
- B) informer la DGCL que l'intersyndicale se pose sur 2 positions possibles :
 - 1) L'ensemble des chefs d'agrès en B1
 - 2) Les chefs d'agrès 1 équipe en C3 et les chefs d'agrès 2 équipes en B1

Concernant la période transitoire les positions du 17 janvier sont réaffirmées à savoir : intégrer tous les SPP titulaires de la FAE de chef d'agrès à la date de parution du décret au premier grade de la catégorie B dans un délai permettant au Sdis d'amortir financièrement cette intégration.

Sur les quelques 17 000 agents concernés, une proportion importante se trouve au sommet de la pyramide des âges ces agents sont donc proches de leur fin de carrière. Autre argument de poids, les premiers agents qui bénéficieront de cette intégration culminent aujourd'hui à l'IB 529 auquel viennent s'ajouter 16 points de NBI (pour mémoire, l'IB terminal du B1 est à 576).

La CGT informe qu'elle va consulter sa direction nationale et qu'une réponse sera donnée à l'intersyndicale en fin de semaine qu'en à :

Question N°1 :

La CGT serait-elle d'accord pour rencontrer la DGCL avec FA-CFDT-SUD ? Sur la base des principes suivants :

- *en présentant les points de convergences que nous avons déjà arrêtés lors de la réunion du 7 février ? (Les 5 points du CR du 7 février en rajoutant l'intégration des lieutenants au premier grade de la catégorie A, la date de parution du décret relatif à la filière SPP, sans remise en cause de la catégorie active) ;*
- *en précisant que l'intersyndicale présente et défend deux propositions pour les mesures pérennes :*
 - o tous les CA en B1 ;*
 - o le positionnement des CA 1 équipe en C3 et 2 équipes au moins en B1.*

Mesures transitoires :

Unanimité sur l'intégration de tous les SPP titulaires de la FAE de chef d'agrès à la date de parution du décret au premier grade de la catégorie B.

Question N°2 :

Si nous répondons par la négative à la première question, quel avenir réservez-vous à l'intersyndicale ? La CGT doit-elle y rester ?

FA, SUD et CFDT prennent acte de la position de CGT et attendent leur réponse définitive pour la fin de cette semaine. Une réunion commune est tout de même programmée le 2 mars et voir le 3 mars en continuité au siège de la CFDT 47-49 ave Simon Bolivar Paris 11^{ème}.